

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

04 JUIN 2026

EN CRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0777 306 134**

Nom

(en entier) : **VISION PRESSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **RUE ALBERT 1^{ER} 1A - 1342 LIMELETTE****Objet de l'acte : DISSOLUTION VOLONTAIRE – NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR –
CLOTURE DE LA LIQUIDATION**

N° d'entreprise : 0777.306.134

VISION PRESSE ASBL

Siège social : Avenue Albert 1er 1A, 1342 Limelette

OBJET DE L'ACTE : DISSOLUTION VOLONTAIRE – NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR – CLOTURE DE
LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2026.

L'Assemblée Générale décide la dissolution volontaire de l'ASBL Vision Presse.

L'Assemblée Générale désigne en qualité de liquidateur :

Monsieur Walter Agosti, domicilié Rue provinciale 310 - 1301 Bierges

Le liquidateur constate que toutes les dettes connues de l'association ont été intégralement acquittées,
qu'aucun créancier ne subsiste et qu'aucun litige n'est en cours.

L'actif subsistant est limité à la somme de quinze euros et nonante-quatre centimes (15,94 EUR).

L'Assemblée Générale approuve le rapport du liquidateur, lui accorde décharge pleine et entière pour
l'exercice de son mandat et décide la clôture de la liquidation.Conformément à l'article 36 des statuts, l'actif net subsistant de 15,94 EUR est attribué à l'ASBL Bierges en
Fête.Les livres et documents sociaux de l'association seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse
suivante :

Avenue Albert 1er 1A

1342 Limelette

Aucune somme ni valeur n'est à consigner au profit de créanciers ou ayants droit.

Pour extrait conforme.

Walter Agosti

Liquidateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).